

Politique sur les régions

Raison d'être

L'OSGA 55+ (Ontario Senior Games Association) s'efforce de promouvoir un mode de vie actif pour les personnes âgées (55+) en Ontario. L'objectif est de répondre aux besoins en constante évolution de nos membres. Les programmes de l'OSGA 55+ sont conçus pour offrir des événements et des activités visant à améliorer la participation à tous les niveaux. L'OSGA est d'avis que les adultes plus âgés s'impliqueront davantage lorsque des niveaux de compétition amicaux sont maintenus.

Logo

Le logo approuvé de l'OSGA 55+ doit être utilisé sur tout le matériel affilié aux opérations de l'OSGA 55+ (districts, régions, jeux de l'Ontario 55+, etc.) - l'approbation écrite pour toute utilisation du logo doit être reçue du bureau de l'OSGA 55+ avant l'impression ou la production électronique afin d'assurer la cohérence de la marque et du design.

Jeux régionaux

1. Une région est un groupe désigné de districts membres reconnus par l'OSGA comme suit :
 - a. Nord (Districts 1, 1A, 2, 2A, 3, 3A, 3B)
 - b. Centre (Districts 4, 11, 12, 13, 14, 28)
 - c. Est (Districts 5, 6, 7, 8, 9, 10)
 - d. Centre-Sud (Districts 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 24)
 - e. Sud-ouest (District 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 33A)
2. Des régions peuvent être ajoutées ou retirées selon les circonstances.
3. Les jeux régionaux sont organisés par une région particulière pour ses districts membres tous les deux ans (c'est-à-dire les années impaires).
4. Le conseil et le personnel de l'OSGA fourniront le soutien suivant aux hôtes des jeux régionaux :
 - a. offrir une assurance responsabilité civile appropriée pour les comités et les bénévoles;
 - b. assurer la liaison des comités d'accueil avec le ministère concerné et les autres organismes de financement;
 - c. offrir un soutien logistique et de la formation pour assurer le bon fonctionnement du comité.
5. Les hôtes des jeux régionaux, avec l'aide de l'OSGA:
 - a. Identifier le prochain hôte des jeux régionaux et créer un comité (conformément au manuel des jeux régionaux).
 - b. Maintenir une étroite communication avec l'OSGA par l'intermédiaire de son comité hôte - il doit nommer deux représentants pour s'assurer que toute la correspondance est transmise en retour (comité, organisateurs, participants, etc.).
 - c. Tenir au moins deux (2) réunions par année pour tous les districts membres de la région afin de fournir un moyen de communication, de promotion, de mentorat et de partage d'idées, etc. (une

- par OSGA et une autre par l'hôte des jeux).
- d. Déterminer un minimum de 10 événements à organiser en prenant en considération les épreuves du manuel technique de l'OSGA ou les nouvelles épreuves ou catégories pouvant susciter l'intérêt de la région.
 - e. L'utilisation des règles de l'OSGA lors des événements est encouragée.

Financement des jeux régionaux

1. L'hôte des jeux régionaux sollicitant un soutien financier devra :
 - a. Être un comité ayant un statut reconnu et comprenant un président, un trésorier, un secrétaire et un greffier (voir le manuel);
 - b. Avoir un compte bancaire pour le fonctionnement des jeux régionaux (lettre de soutien de l'OSGA sur demande).
2. L'hôte des jeux régionaux soumet une demande (annexe A), accompagnée d'une ébauche de budget, au bureau de l'OSGA.
3. L'hôte des jeux régionaux reconnaîtra le soutien financier de l'OSGA dans tous les publications et les documents correspondants.
4. L'hôte des jeux régionaux doit rédiger un rapport final (c'est-à-dire le budget final, le nombre de participants par épreuve, le nombre de médailles, le nombre de bénévoles, etc.) dans les 60 jours suivant la fin des jeux.

Annexe A : Demande de financement pour les jeux régionaux	
Région :	
Date proposée :	
Hôte proposé : (Énumérer toutes les villes/villages)	
Information sur le comité : (Inclure le nom, le courriel et le téléphone)	Président(e) : Trésorier(ère) : Secrétaire : Registraire : Autre :
Information bancaire : (Nom de la banque, adresse et détails du compte)	
Épreuves proposées :	
N° de participant(e)s cibles :	
Ébauche de budget joint :	Oui / Non
Nom du demandeur :	
Si la demande est approuvée : Veuillez indiquer le nom et l'adresse postale dont l'OSGA destinera les chèques	